



Bureau Directeur du 16 octobre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault (partiellement), Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi (partiellement)

Excusés : Claude Scarsi

Assistent : Joël Delplanque (partiellement), Francis Serex, Philippe Bana (partiellement)

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

1 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 31 août, 10 septembre et 6 octobre sont adoptés.

2 - Le Bureau Directeur adresse ses remerciements au Comité de Seine Saint Denis et à la Ville du Tremblay en France, à la Ligue du Centre et au club du CJF Fleury les Aubrais HB, ainsi qu'aux Ligues PIFO et PIFE pour la parfaite organisation et le bon déroulement des matches France - Norvège et du 4ème Tournoi de Paris Ile de France Féminin.

3 – Relations internationales et ministérielles

3.1 – André Amiel rend compte de la réunion de la confédération méditerranéenne qui s'est tenue à Rome les 8 et 9 octobre dernier. La FFHB y a confirmé son intérêt à participer à cette instance informelle dans la mesure où les autres nations y auront aussi un engagement réel. La pérennisation de la compétition de jeunes organisée par les nations méditerranéennes pourrait conduire à la suppression de la coupe latine.

3.2 – André Amiel confirme son rendez-vous avec le Ministre chargé des sports le 17 novembre prochain pour évoquer en particulier d'une part l'aide de l'Etat pour l'organisation du Mondial 2007 et, d'autre part, le rôle normatif des fédérations dans la définition des infrastructures sportives.

4 – Organisation du Mondial 2007

4.1 – Après avoir pris connaissance des derniers éléments des discussions avec les deux candidats sélectionnés pour le poste de directeur opérationnel de l'organisation du championnat du Monde féminin 2007 (voir procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 6 octobre), le Bureau Directeur décide de retenir la candidature de Mr Michel Jacquet.

4.2 – Dans le cadre de cette organisation, le Bureau Directeur décide :

- 1) que la gestion et l'émission de la billetterie seront nationales,
- 2) que la boutique de produits dérivés sera également nationale sans déclinaison locale,
- 3) que l'hébergement et la restauration seront pilotés et financés au niveau national,
- 4) que la coupe des confédérations (classement de la 13^{ème} à la 24^{ème} place) sera déléguée à des organisateurs locaux selon un cahier des charges spécifique,
- 5) qu'il se réunira le 28 octobre à 16h en conférence téléphonique pour établir les principes directeurs de l'organisation et valider le cahier des charges qui sera communiqué aux Ligues et aux Comités dans les meilleurs délais,
- 6) que le Comité de Direction du Mondial se réunira le 5 novembre à la suite de la réunion du groupe de coordination.

5 – Instances statutaires et fonctionnement institutionnel

5.1 - Conformément aux articles 6.1 et 6.2 du règlement relatif à l'activité d'agent sportif de Handball, le Bureau Directeur nomme le président et les membres de la commission des agents :

- Président : Jacques Bettenfeld
- Personnalités qualifiées :
 - o Titulaires : Dominique De Ronchi et Antoine Monnet
 - o Suppléants : Jean-Pierre Bayer et Cécile Mantel

Représentant des clubs :

- o Titulaire : Alain Poncet
- o Suppléant : Pierre Lentier
- Représentant des entraîneurs :
 - o Titulaire : Philippe Gardent
 - o Suppléant : Denis Tristant

- Représentant des joueurs :

- o Titulaire : Bruno Martini
- o Suppléant : Marc Albertini
- Représentant des agents
 - o Titulaire : Yannick Gers
 - o Suppléant : Michel Merra

Les représentants de la LNH (titulaire et suppléant) seront proposés par le Bureau Directeur de la LNH lors de sa prochaine réunion.

5.2 – Jacques Bettenfeld évoque les activités de personnes qui ne sont pas des agents reconnus par la FFHB.

5.3 – Suite à la décision de Comité Directeur d'annuler sa réunion prévue le 4 novembre et d'avancer à la même date celle du groupe de coordination, l'ordre du jour de ce dernier pourrait être le suivant :

- vendredi 4 novembre : bilan d'étape des thèmes transversaux (dont ceux évoqués lors de la réunion du 14 mai) – emploi (dispositif DFE, conventionnement, CCNS).

- samedi 5 novembre : compte rendu de la réunion du Conseil des Présidents de Ligue et des réunions de zone des Présidents de Comité – les assises (site retenu, contenus, calendrier).

Les représentants des Présidents de Ligue et des Présidents de Comité seront interrogés pour compléter cet ordre du jour.

6 - Technique

6.1 – Le Bureau Directeur décide qu'il n'y aura plus de chef de délégation aux côtés des managers généraux des équipes de France A masculine et féminine. Cette fonction sera assurée, à l'instar de la délégation olympique, par le Directeur Technique National. Selon les cas, un membre du Bureau Directeur pourra se déplacer ponctuellement pour assurer d'une part la relation avec les joueurs et les joueuses et, d'autre part, les relations internationales. Des chefs de délégation continueront à accompagner les équipes de France espoirs et jeunes masculines et féminines. La liste en sera prochainement actualisée.

6.2 – Le Bureau Directeur prend connaissance des difficultés d'utilisation par les équipes de France que peut générer le nouveau maillot Adidas. Une intervention sera faite par le Président au près des responsables d'Adidas.

7 – Relations avec les Ligues et les Comités

7.1 – La réunion annuelle du Conseil des Présidents de Comité se tiendra du 27 au 29 janvier 2006 à Mulhouse. Le Bureau Directeur prend en compte la demande budgétaire des représentants des Présidents de Comité, qui devront finaliser le budget de cette opération avec le trésorier Alain Koubi.

7.2 - Dans le cadre de ses rencontres avec les Ligues, les prochaines étapes conduiront le Président André Amiel en Poitou – Charentes (9-10 novembre), PIFO (16 novembre), Bourgogne (30 novembre) et Franche – Comté (1^{er} décembre), Alsace et Lorraine en janvier 2006.

8 – Informatique

8.1 - Claude Perruchet présente l'avancement du projet informatique à l'issue d'une réunion du comité de pilotage avec la société Aptus qui s'est tenue le 13 octobre dernier.

Deux éléments nécessitent une mise à jour complète des spécifications de l'application pour reconstituer la référence des tests de qualification :

1) lors de la validation des maquettes par le groupe utilisateurs, des évolutions par rapport aux spécifications contractuelles initiales ont été demandées ;

2) après le maquetage et le développement des différents modules (effectués dans les délais prévus), il apparaît, lors de l'intégration de ces modules entre eux et au moment d'en effectuer la qualification, que les règles de gestion fédérales présentent des lacunes, ne sont pas spécifiées de façon suffisamment complète et précise (par rapport à la complexité des règlements).

Pour être effectuée dans le délai souhaité, la mise à jour complète des spécifications nécessite ainsi une charge de travail supérieure aux possibilités des ressources humaines actuellement affectées au projet (toute dérive dans les délais serait susceptible de remettre en cause l'objectif de mise en production pour la saison 2006 – 2007).

Un réajustement des ressources humaines est donc en cours dans trois directions :

- implication d'une partie du personnel fédéral dans des tâches initialement affectées à l'équipe projet (tests de bon fonctionnement en particulier),
- renforcement du groupe utilisateurs,
- implication plus importante de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en revenant au volume d'intervention initialement prévu.

8.2 – La Fédération étudie, en relation avec Green Conseil, la possibilité de prendre en charge la saisie de 275 000 fiches individuelles correspondant au nombre de licences compétitives actuelles.

8.3 – La mise en œuvre générale du nouveau système d'information fédéral dans les Ligues et les Comités nécessite la modification des articles 40, 41 et 42 des règlements généraux relatifs aux modalités d'enregistrement et aux procédures d'établissement des licences. Ces modifications seront élaborées en relation avec la commission nationale des statuts et de la réglementation pour être présentées à la prochaine assemblée générale fédérale.

8.3 – Devant les risques liés à une impossibilité de redémarrage en cas de panne de l'application Minitel, développée avec des technologies dont la maintenance n'est plus aujourd'hui assurée par les éditeurs de logiciels, la société titulaire du contrat de mise à disposition de moyens télématiques pour le serveur 3615 HAND a résilié ce contrat à sa prochaine échéance, soit le 31 décembre 2005. Les conséquences de cette décision sont en cours d'évaluation, et une intervention pour maintenir le service jusqu'à la fin de la saison sera faite.

9 – Gestion – Comptabilité - Finances

9.1 – Afin d'éviter d'éventuels dysfonctionnements, le Bureau Directeur décide que toutes les commandes effectuées auprès de la société Adidas seront centralisées par Michel Barbot. Les commandes effectuées par un autre circuit ne seront pas prises en compte.

9.2 – Claude Perruchet rend compte des réunions tenues avec deux courtiers dans le cadre de la préparation de la consultation en vue de conclure un contrat collectif d'assurance conformément aux dispositions de l'article 38.1 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi 2000-627 du 6 juillet 2000. Le contrat envisagé comprendrait une partie « garanties de base » (responsabilité civile, accidents corporels, assistance) et une partie « garanties optionnelles » (extensions des garanties de base de l'assurance accidents corporels avec indemnités journalières, assurance multirisques pour les locaux et/ou les installations sportives occupés par les structures fédérales et les clubs, assurance dommages aux véhicules des dirigeants et transporteurs bénévoles, extension des garanties de base pour les membres des collectifs nationaux, protection juridique). Les garanties optionnelles seront à souscrire séparément et individuellement soit par les structures fédérales et les clubs, soit par les licenciés eux-mêmes. Outre les compagnies consultées par l'intermédiaire des deux courtiers rencontrés, deux compagnies d'assurance seront consultées directement.

La séance est levée à 13h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB